

414

Bruxelles, le 19 novembre 2003

**Aux Membres du
Comité de dialogue social sectoriel sucre**

*Conclusions de la réunion du Comité de dialogue social sectoriel sucre
tenue le 14 novembre 2003*

Chère Madame, cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, pour votre information, les orientations et grandes conclusions de la réunion du Comité de dialogue social sectoriel du sucre tenu le 14 novembre 2003 au Centre Borschette.

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique LUND

COMITE DE DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL DU SUCRE

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2003

Centre Borschette

9 h 30 - 12 h 45

Participants

<u>COUNTRY</u>	<u>NAME</u>	<u>ORGANISATION</u>	<u>CEFS</u>
AUSTRIA	Karl DEMLER	ANG	Gerhard ROBL (Agrana Zucker und Stärke AG)
BELGIUM	DEMEUSE, Serge HUBIN, Philippe	FGTB FGTB	Michel MEEUS (Raffinerie Tirlémontoise)
FRANCE	TARAMINI, Marc	FGA CFDT	Jean Pierre PINASSEAU (French Federation)
GREECE			Damianos ORFANIDIS (Hellenic Sugar Industry SA)
HUNGARY			Marianne NAGY (Nordzucker - CIE)
ITALY	Sergio RETINI Armando SAVIGNANO	FAI CISL FLAI-CGIL	Giorgio SANDULLI (Assozucchero)
IRELAND		UILA-UIL	Gerry LYNCH (Irish Sugar)
LITHUANIA	Indrė VAIG DINIEN	LMP	
POLAND			Dr Thomas KIRCHBERG (Südzucker Poland)
SLOVAK REPUBLIC	Magdalėna MELLENOVÁ	OZP	Monika ANTONUCCIO Dusan JANICEK (Slovenske cukorvary)
SPAIN	Felix GONZALES Alberto DE FRUTOS Eugenio GARIGLIO	FSIABT-CC.OO FTA-UGT FTUGT	Teresa LUIS-RUIZ (BONPHIL)
SWEDEN			Johan TRYGG (Danisco Sugar)
European Commission	Franz EMPL (DG Agri) Katarina LINDAHL (DG Empl) Carlos LOPES (DG Empl)		
European Secretariates	Harald WIEDENHOFER (EFFAT) Dominique LUND (CEFS) Jérôme SHORJIAN (CEFS)		
Invited persons	Nathalie LECOCQ (CIAA) Malene Nordestgaard (Trade Union Institute)		

Harald Wiedenhofer assure la présidence de la réunion, en collaboration avec Marianne Nagy, présidente du Groupe de Travail social du CEFS. L'évolution du régime sucrier et l'impact social à prévoir constituent le thème majeur de la présente réunion.

1. Grands enjeux du moment - A - Révision du régime sucre

Franz EMPL pour la Direction Générale Agriculture (Unité Sucre) et Katarina Lindahl pour la Direction Générale Emploi (Unité Analyse de l'emploi) présentent l'analyse de leur direction respective au regard des options de réforme du régime du sucre publiées par la Commission Européenne le 23 septembre dernier, et de l'impact possible de ces options sur l'emploi.

Franz Empl

En 2001, lors de la reconduite du régime du sucre actuel¹ pour cinq ans, la Commission a reçu mandat du Conseil de soumettre, en 2003, un rapport sur son fonctionnement, assorti si nécessaire de propositions de révision.

Franz Empl rappelle les trois principales options présentées par la Commission au Conseil et évoque leur impact² au plan économique et social (Statu quo, Baisse des prix et Libéralisation). Un premier échange de vues a eu lieu au Comité Spécial Agricole du Conseil. Il sera suivi par un premier débat au Conseil Agriculture des 17 et 18 novembre ; une deuxième discussion aura lieu lors du Conseil des 17 et 18 décembre.

Il souligne que, dans le cadre de la réforme du régime sucrier, la Commission est confrontée à la libéralisation croissante des échanges mondiaux de même qu'aux contraintes liées à l'OMC. Il écarte l'option dite de "Statu quo" incompatible avec la libéralisation du commerce, de même que l'option de "Libéralisation" qui entraînerait une dépendance totale de l'Union vis-à-vis des pays tiers pour son approvisionnement. L'option dite de "Baisse des prix", permettant de trouver un équilibre entre les importations et la production tout en prévoyant une élimination progressive des quotas, lui paraît la solution la plus probable. Une période transitoire permettait de passer des règles actuelles au nouveau régime. L'impact social, résumé dans le rapport de la Commission (voir en page 29) serait plus important pour l'industrie que pour l'agriculture. Ce sera au Conseil de décider de l'étendue de la réforme.

Katarina Lindahl

Katarina Lindahl explique de quelle manière le Groupe Inter Services (GIS) a réalisé l'étude d'impact de la Commission, en collaboration avec une quinzaine de directions générales (voir Annexe I à III du rapport de la Commission). Elle souligne le fait que la rationalisation se poursuit depuis plus de dix ans sans poser de problème majeur et que, selon la Commission, l'impact net des options de réforme ne serait pas significativement plus élevé que celui de l'option dite

¹ Règlement 1260/2001 du 19.06.2001 - JOCE L 188 du 30.06.2001

² Rapport de la Commission disponible sur le site Web
http://europa.eu.int/comm/agriculture/markets/sugar/index_en.htm

de "Statu quo" impliquant également une poursuite de la rationalisation en cours (voir en Annexe 1 aux présentes conclusions copie du tableau intitulé "Estimation de l'emploi et du nombre des sucreries selon les options" figurant en page 29 du Rapport de la Commission). Cette faible différence ne constitue pas un facteur déterminant pour le choix des options.

Des aides financières seraient allouées aux régions en difficulté au titre de la reconversion. Elle confirme que les options de "libéralisation" et de "statu quo" doivent être écartées, l'option de "Baisse des prix" étant considérée comme la plus réaliste. Il importe que des décisions soient prises sans retard de manière à bien préciser les perspectives à venir pour les différentes parties prenantes.

Débat

Le CEFS rappelle les termes du communiqué de presse publié après la présentation du rapport de la Commission (voir Annexe 2). Harald Wiedenhofer rappelle les grandes lignes de la position de l'EFFAT adressée au GIS le 27 juin 2003 (voir Annexe 3).

Il souligne que, pour un secteur industriel comptant 34 000 salariés, une prévision de perte d'emploi située entre 24 000 et 29 000 personnes selon les options choisies apparaît comme catastrophique. Outre le respect par l'Union de normes sociales, environnementales et économiques, Harald Wiedenhofer attire l'attention de la Commission sur le fait que les premières zones touchées seraient les zones structurellement les plus fragiles, comportant déjà un taux de chômage élevé. Les pays candidats, déjà en pleine restructuration, ne pourraient compenser la perte d'emplois. Il rappelle qu'une diminution des quotas de 100 000 t entraîne en moyenne la fermeture d'une usine.

Par ailleurs l'impact indirect de telles mesures lui paraît largement sous-estimé dans le Rapport de la Commission, un emploi direct dans le secteur sucrier étant susceptible de générer environ cinq emplois indirects (sous-traitance, transport, informatique, logistique...). Il évoque également les responsabilités de la Commission vis-à-vis des pays tiers dépendant du régime sucrier de l'UE. L'industrie sucrière européenne doit avoir un avenir et ne peut à elle seule supporter le poids de la mondialisation. Les changements nécessaires doivent pouvoir s'effectuer dans des conditions socialement défendables, impliquant du temps et des aides.

Les représentants des pays candidats estiment, pour leur part, avoir été "trompés" dans leurs attentes concernant l'évolution du régime sucrier. Des efforts de restructuration considérables sont déjà à prévoir, notamment dans des pays tels que la Pologne, comportant 65 usines (contre 137 dans l'UE) avec une capacité moyenne de 3 000 t par jour. Ces efforts, engagés dans un cadre de responsabilité industrielle, s'inscrivent dans le temps et exigent d'importants investissements. Une transformation radicale du régime sucrier enlèverait ainsi toute chance à l'industrie sucrière de subsister dans ces régions, souvent déjà confrontées au faible nombre d'employeurs potentiels.

A l'encontre des choix politiques de la Commission semblant prête à abandonner toute protection d'un secteur industriel au nom de la libéralisation du marché, les représentants syndicaux mettent l'accent sur la dimension humaine d'un régime capable de garantir un emploi et d'assurer une existence à des dizaines de milliers de personnes. Ils font remarquer que l'option dite de "Baisse des prix" attaquera les fondements mêmes de l'organisation actuelle de marché et signifiera à terme le remplacement du sucre de betterave par du sucre de canne issu de pays tiers. Il ne leur paraît par ailleurs pas acceptable d'abandonner toute protection de régions structurellement fragiles au prétexte de l'efficacité.

A ces critiques, les représentants de la Commission répondent notamment que les pertes d'emplois impliquées n'auront qu'un impact limité sur les chiffres globaux du chômage. Un régime orienté vers le marché est davantage susceptible d'assurer du profit. En matière de production, les moins efficaces sont appelés à disparaître, aussi bien dans l'Union que dans les pays en développement. Il n'est pas envisageable de revenir sur les accords préférentiels de l'Union. Mais la Commission ne s'est jamais engagée à ce que les concessions accordées aient pour cadre de référence les conditions actuelles. Toutefois un prix de 450 Euros la tonne constituerait un bon équilibre, offrant un prix suffisamment rémunérateur aux pays en développement.

Conclusions

Le président demande à la Commission :

- *d'affiner l'étude d'impact social figurant dans le rapport dont les chiffres actuels paraissent approximatifs et peu vraisemblables. Il convient ainsi de donner une estimation plus réaliste de l'impact sur l'emploi et des risques induits pour les régions structurellement fragiles.*
- *De préciser la nature des programmes de reconversion envisagés pour les régions les plus touchées.*
- *De consulter le comité de dialogue social sectoriel du sucre dans le cadre de cette analyse afin qu'il puisse faire valoir ses arguments avant toute prise de décision au niveau du Conseil.*

Les partenaires sociaux européens rédigeront une position conjointe en ce sens avant le Conseil des Ministres prévu en décembre prochain.

Le représentant de la Commission en charge du comité sectoriel sucre, Carlos Lopes, prend bonne note de ces demandes.

1. - Grands enjeux du moment

B - Conséquences de l'échec des négociations de Cancun

Nathalie LECOQ, Directeur des Affaires Economiques à la Confédération des Industries Agro Alimentaires (CIAA), décrit les conséquences de l'échec des négociations multilatérales de Cancun en septembre dernier (voir présentation en Annexe 4).

Le Conseil des Ministres de l'Union examinera cette question plus en détail lors d'une réunion informelle consacrée au Commerce, prévue le 2 décembre prochain. Le Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) se réunira, pour sa part, le 15 décembre.

1. Grands enjeux du moment

C - Panel d'exportation du sucre C

Fin août l'OMC a décidé de créer un panel chargé d'examiner une plainte du Brésil, de l'Australie et de la Thaïlande contre la politique de l'UE dans le secteur du sucre. Ces pays remettent en particulier en cause l'exportation de sucre C et la réexportation du sucre venant des pays ACP. Le groupe d'arbitrage est en cours de composition. La procédure globale pourrait durer environ 15 mois. Le sucre C et le sucre ACP sont estimés à 25 % du montant de la production de l'UE à 25 et représentent donc de nombreux emplois.

2. Elargissement

Il est convenu que la banque de données sociale et économique réalisée en novembre 2002 pour la Conférence de Bratislava sera remise à jour au cours de l'année prochaine pour présentation si possible en automne 2004.

Marianne NAGY évoque l'introduction du Kit Leonardo pour la campagne en cours dans l'ensemble des usines hongroises (6 usines, trois groupes sucriers). Elle souligne qu'il n'y a pas eu d'accidents mortels en Hongrie depuis 15 ans. Le Kit Leonardo devrait toutefois permettre de réduire le nombre d'accidents en sucrerie, souvent consécutifs à une faute humaine. La traduction du Kit a été réalisée par l'industrie hongroise elle-même et intégrée dans le logiciel par le concepteur français. Cette solution s'est avérée efficace et a permis de réduire les frais. En cas d'intérêt, la même opération pourrait être envisagée pour d'autres pays candidats.

Harald WIEDENHOFER évoque les travaux en cours dans le cadre d'un financement communautaire pour parvenir à un projet de convention collective dans l'industrie agroalimentaire hongroise. Un comité de dialogue social comprenant des représentants des employeurs et des syndicats a été créé à cet effet.

Comme suite à la conférence de Bratislava et après l'entrée des pays candidats dans l'Union, il émet le souhait qu'un groupe ad hoc conjoint "Elargissement" puisse, avec l'aide de la Commission, travailler sur des sujets communs relatifs au dialogue social ou à la transposition de la législation sociale.

3. Préparation du premier rapport sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur sucrier

Gerhard ROBL, chef de file du groupe ad hoc "Rapport RSE" du CEFS rappelle les dispositions prévues dans le Code de Conduite (CdC) concernant sa mise en oeuvre (voir Partie III du CdC). Ce CdC doit entrer en force au 1er janvier 2004. Un premier rapport doit être conjointement présenté lors de la réunion plénière du Comité sectoriel prévue le 27 février 2004.

Le CEFS a établi un premier projet, dont il est prêt à discuter avec l'EFFAT dès que possible.

Ce projet de rapport rappelle le contexte politique, économique et réglementaire dans lequel évolue le secteur du sucre. Il précise le champ d'application du CdC et présente le point des mesures prises en 2003 pour assurer la bonne mise en oeuvre du Code (structures, communication, normes minimales, exemples de bonnes pratiques).

Il indique que le CdC a déjà été traduit, ou est en cours de traduction, dans l'ensemble des langues pratiquées dans les pays couverts par le CdC et dans quelques langues des pays candidats (11 langues européennes, plus le hongrois, le lituanien et le slovaque). La présentation du rapport, réalisée dans le cadre du dialogue social européen, sera essentiellement de nature globale et qualitative.

Il est prévu que les représentants du CEFS et de l'EFFAT se réuniront le 15 décembre 2003 et le 26 janvier 2004 pour finaliser ce premier rapport.

4. Fixation de l'ordre du jour de la réunion plénière de 2004

La prochaine réunion plénière du comité sectoriel aura lieu le **vendredi 27 février 2004** (toute la journée). Les horaires exacts seront précisés ultérieurement. La traduction sera assurée en six langues. Les représentants des pays candidats sont les bienvenus³.

L'ordre du jour prévisionnel portera en particulier sur les points suivants :

- Présentation du premier rapport sur la mise en oeuvre du CdC RSE de l'industrie sucrière ;
- Evolution du dossier relatif à la réforme du régime sucre ;
- Allégations nutritionnelles ;
- Recommandations nutritionnelles relatives au sucre contenus dans le dernier Rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- Durabilité : présentation des travaux du Groupe de Travail Environnement du CEFS, réalisés en collaboration avec les planteurs de betteraves (CIBE) ;
- Point de la situation avec les pays des Balkans ;
- Autres accords préférentiels en cours de négociations (Albanie, pays du Golfe...) ;
- Point de l'évolution des négociations entre l'Union et le Mercosur.

³ La Commission Européenne assure le remboursement des frais de voyage de représentants des pays candidats dans la limite de une personne par délégation pour chaque organisation. Cette restriction existe jusqu'au 1er mai 2004.